



Doc. 12567

06 avril 2011

Mesurer le bien-être des citoyens européens

Proposition de résolution

déposée par Alexander [The Earl of] DUNDEE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le 27 avril 2010, l'Assemblée a adopté la [Résolution 1721 \(2010\)](#) intitulée « richesses, bien public et bien-être : comment les concilier dans une Europe en mutation ? » qui appelle les Etats membres du Conseil de l'Europe à prendre davantage en compte le bien-être des citoyens européens.

Suite à une initiative du Président de la France, M. Nicolas Sarkozy, le Premier ministre du Royaume-Uni, M. David Cameron, a annoncé, en novembre 2010, que l'Office des statistiques nationales avait été chargé de concevoir de nouveaux moyens de mesurer le bien-être national.

Les pays européens se remettent lentement de la crise économique et sociale la plus grave qu'ils aient connue depuis les années 1930. Le temps est venu pour tous les pays européens d'envisager la mise en place de nouveaux instruments d'évaluation du bien-être national qui tiennent compte de la qualité de vie des citoyens et non plus seulement du PIB (produit intérieur brut), instrument de mesure traditionnel de la réussite économique d'un pays.

Un nouvel instrument de mesure du « bien-être » ne se bornerait pas à définir le succès d'un pays en fonction de ses performances purement économiques mais permettrait de savoir plus précisément si les conditions de vie s'améliorent pour les citoyens de tel ou tel pays ; il donnerait, en outre, l'occasion d'engager un large débat sur ce qui, aux yeux des citoyens, compte dans leur vie. Un tel débat aurait inévitablement des conséquences au plan politique et conduirait à l'élaboration de politiques gouvernementales axées sur l'amélioration de la qualité de vie des populations, renforçant ainsi la cohésion sociale et le processus démocratique.

Le Conseil de l'Europe, qui a toujours fait œuvre de pionnier en matière de promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme, doit encourager tous ses Etats membres à mesurer le bien-être de leur population.

Par conséquent, l'Assemblée parlementaire décide d'examiner la question des autres instruments possibles d'évaluation du bien-être national et d'inciter les gouvernements des Etats membres à concevoir de nouveaux moyens d'évaluer le bien-être national.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, GDE
AÇIKGÖZ Ruhi, Turquie, GDE
BRAUN Márton, Hongrie, PPE/DC
CEBECİ Erol Aslan, Turquie, PPE/DC
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE
GIARETTA Paolo, Italie, ADLE
KUMCUOĞLU Ertuğrul, Turquie, GDE
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
MUÑOZ-ALONSO Alejandro, Espagne, PPE/DC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
OSBORNE Sandra, Royaume-Uni, SOC
PAPANDREOU Vassiliki, Grèce, SOC
PEJČINOVIĆ-BURIĆ Marija, Croatie, PPE/DC
RIGONI Andrea, Italie, ADLE
SARO Giuseppe, Italie, PPE/DC
VARVITSIOTIS Miltiadis, Grèce, PPE/DC
VERCAMER Stefaan, Belgique, PPE/DC
VĖSAITĖ Birutė, Lituanie, SOC
VRETTOS Konstantinos, Grèce, SOC
WALTER Robert, Royaume-Uni, GDE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste